



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**La MRC de Charlevoix accorde 91 000 \$ à la Ville de Baie-Saint-Paul
pour la réfection de la patinoire extérieure**

Baie-Saint-Paul, le 9 avril 2025 – La MRC de Charlevoix accorde 91 000 \$ à la Ville de Baie-Saint-Paul pour son projet de réfection de la patinoire extérieure grâce au Fonds régions et ruralité (FRR) volet Développement et amélioration des infrastructures de loisir et au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

Ville de Baie-Saint-Paul | Travaux de réfection de la patinoire extérieure

La MRC appuie la Ville de Baie-Saint-Paul dans son projet de réfection de la patinoire, lequel prévoit notamment le remplacement des bandes afin d'en faciliter l'entretien et d'assurer la sécurité des usagers. Le projet comprend également l'aménagement de quatre terrains de pickleball, en réponse à la popularité croissante de ce sport accessible auprès de la population. Le coût du projet est évalué à 100 000 \$. La MRC octroie une aide de 91 000 \$ à la ville, 30 000 \$ provient du Fonds régions et ruralité (FRR) volet Développement et amélioration des infrastructures de loisir et 61 000 \$ du Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca

Myriam Gauthier, conseillère en communication
MRC de Charlevoix
418 617-0054
mgauthier@mrccharlevoix.ca

Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements à même les redevances du Parc éolien de la rivière du Moulin sont affectés au financement de projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

Le volet Développement et amélioration des infrastructures de loisir provient du Fonds régions et ruralité (FRR) et vise à soutenir les investissements municipaux dans le domaine de l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables, dans le domaine de la construction ou de la rénovation d'infrastructures de loisir, et ce afin d'améliorer les services de loisir offerts aux jeunes et aux familles en milieu rural. Ce fonds s'adresse exclusivement aux municipalités de la MRC de Charlevoix.